



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 14 décembre 2023

Responsable de service :
Marie GARDIENNET

DÉLIBÉRATION N° 14

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÈS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, Mme Héléne RATA, M. Olivier CALIX, Mme Héléne de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Jean-François RABEAU (donne procuration à Marie-Christine MILLAUD)
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à Gérard-François BOURNET)
Mme Frédérique COSTANTINI, (donne procuration à Estelle QUERE)
Mme Agnès de BRUYN, (donne procuration à Sophie DESPRES)
M. Arnaud LATREUILLE, (donne procuration à Jacques GAREL)
M. Yan GENONET, (donne procuration à Héléne RATA)

Absente : Lisa TEIXEIRA

Secrétaire de séance : M Camille LAGRANGE

Date de convocation	07/12/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

14. Budget Principal Mairie 2023 – Décision Modificative n°4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-11, L 2311-3 et R 2311-9,

Vu la délibération n°14 du 23 mars 2023 adoptant le Budget Primitif (BP) principal de la commune ;

Vu la délibération n°5 du 29 juin 2023 adoptant la Décision Modificative (DM) n°1 du budget principal de la commune ;

Vu la délibération n°5 du 12 octobre 2023 adoptant la Décision Modificative (DM) n°2 du budget principal de la commune ;

Vu la délibération n°12 du 16 novembre 2023 adoptant la Décision Modificative (DM) n°3 du budget principal de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en fonctionnement et en investissement,

Considérant la maquette simplifiée annexée à la note de synthèse,

Considérant la maquette officielle annexée à la note de synthèse,

Considérant que seule la maquette officielle est jointe à la délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

23 voix Pour,

5 abstentions, (Mme Hélène RATA (+pouvoir Yan GENONET), M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM,

Adopte la Décision Modificative n°4 au Budget Primitif principal 2023 de la commune, comme exposé,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Annexe 08 : maquette officielle

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Camille LAGRANGE
Secrétaire de séance